Secteur de la pêche: ratification par les États membres de la Convention 188 de l'OIT concernant le travail dans le secteur de la pêche

2008/0107(NLE) - 05/11/2008

En adoptant le rapport de Mme Ilda **FIGUEIREDO** (GUE/NGL, PT), la commission de l'emploi et des affaires sociales approuve telle quelle, suivant la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier la Convention sur le travail dans la pêche de l’OIT (Convention n° 188).

Dans la foulée, les députés de la commission parlementaire invitent les États membres à procéder rapidement à la ratification de la convention et à mettre en œuvre son contenu avant l'achèvement du processus de ratification.